Poursuite de la prise en charge des cancers gynécologiques complexes à l'HFR : bonne nouvelle pour les patientes fribourgeoises !

MHS onco-gynécologie

La liste nationale des hôpitaux autorisés à pratiquer la chirurgie hautement spécialisée des cancers gynécologiques complexes dès le 1er janvier 2026 a été publiée au début de l'année 2025. L'hôpital fribourgeois (HFR) n'y figure pas, car l'organe de décision de la convention inter-cantonale relative à la médecine hautement spécialisée (organe de décision MHS) s'est basé sur des statistiques 2017-2020. Cette décision ne tient donc pas compte du développement de la prise en charge spécialisée à l'HFR au cours des dernières années. Un recours a été déposé au TAF, avec effet suspensif. La prise en charge des tumeurs complexes peut donc continuer durant toute la durée de la procédure.

Texte de l'article

Service de communication
Spécialités
Étiquettes
Gynécologie
Oncologie